



Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

**Première session (première
et deuxième reprises)**

New York, 3-7 février et 21-23 avril 2003

Documents officiels

Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Première session (première et deuxième reprises)

New York, 3-7 février et 21-23 avril 2003

Documents officiels

Note

Les cotes des documents de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les résolutions de l'Assemblée portent la mention « Rés. », les décisions la mention « Décision », et les recommandations la mention « Recommandation ».

ICC-ASP/1/3/Add.1

Publication des Nations Unies

Numéro de vente : F.03.V.8

ISBN 92-1-233384-2

Copyright © Nations Unies 2003

Tous droits réservés

Imprimé par la Section de la reproduction du Secrétariat de l'ONU, New York

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Débats	1–58	1
A. Introduction	1–12	1
B. Examen des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée au cours des première et deuxième reprises de sa première session	13–58	3
1. Pouvoirs des représentants des États Parties à la première session (reprise)	13–14	3
2. Élection des juges	15–31	3
Tirage au sort en application de l'article 36, paragraphe 9 b) du Statut de Rome	27–30	5
Début du mandat des juges	31	6
3. Élection du Procureur de la Cour pénale internationale	32–36	6
Début du mandat du Procureur	36	6
4. Proposition du Bureau concernant les réunions du groupe de travail spécial sur le crime d'agression	37–38	6
5. Rapport du Bureau sur la nomination du commissaire aux comptes	39–40	7
6. Recommandations concernant l'élection du Greffier	41–42	7
7. Élection des membres du Comité du budget et des finances	43–50	7
8. Période de présentation des candidatures pour les membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes	51	9
9. Questions diverses	52–57	9
a) Création d'un barreau pénal international	52–53	9
b) État des contributions au budget de la Cour pénale internationale pour le premier exercice	54	9
c) Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale	55	9
d) Réexamen des modalités de l'élection des juges	56	9
e) Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les pays les moins avancés	57	10
10. Déclarations du Président et du Procureur de la Cour	58	10

Deuxième partie	
Résolutions, décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée des États Parties	12
Résolutions et décisions	12
Résolution ICC-ASP/1/Res.16. Entrée en fonctions du Comité du budget et des finances; élection de deux membres du Groupe des États d'Europe orientale; report du tirage au sort . .	12
Recommandations	13
Recommandation ICC-ASP/1/Recommandation 1. Recommandation concernant l'élection du Greffier de la Cour pénale internationale	13
Annexe	
Liste des documents.	14